

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Budget primitif 2020 : délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Notre collectivité poursuit une démarche de conciliation de tous les piliers du développement durable (environnementaux, économiques, politiques et sociétaux).

La mise en œuvre de cette stratégie se décline en 2020 autour de plusieurs outils :

- le déploiement de l'Agenda environnemental voté le 14 décembre 2018,
- le rapport obligatoire de situation en matière de développement durable, débattu dans le cadre de nos orientations budgétaires et repris par la matrice des 17 objectifs de développement durable qui constituent l'Agenda 2030,
- l'événement exceptionnel que représente la tenue du Congrès Mondial pour la Nature du 7 au 15 janvier 2021 à Marseille : l'occasion de rendre visible la richesse de notre patrimoine naturel et toutes les actions que nous y consacrons.

Cette volonté de transversalité s'inscrit dans la durée, tout en s'adaptant aux évolutions institutionnelles en cours. Les outils que constituent l'Agenda environnemental et le rapport de développement durable permettent de rendre lisible l'engagement de la Collectivité au moyen d'actions concrètes et d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en plaçant en cohérence les différentes politiques menées par le Département.

Certains objectifs de l'Agenda environnemental ont d'ores et déjà été atteints, voire même dépassés répondant à des attentes sociétales fortes. Il convient donc de soutenir cette dynamique vertueuse. A titre d'exemple, l'objectif de remplacer 1000 appareils de chauffage chez les particuliers chaque année a rapidement été dépassé. Cette opération permet au Département et à l'ADEME de conforter leur soutien à la population en matière de lutte contre la pollution de l'air.

La politique engagée par le Département pour soutenir l'usage du véhicule électrique et ainsi réduire la pollution de l'air a produit des résultats exceptionnels.

Depuis la mise en place d'une prime à l'acquisition de véhicules électriques, les Bouches-du-Rhône sont devenues le deuxième département de France en nombre de véhicules électriques vendus (1er : Paris).

L'Agenda 2030 permet en outre à chacune des directions de notre institution de s'emparer de cette politique et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population dont elle est le garant.

La stratégie de développement durable de la collectivité s'appuie également sur une politique ambitieuse en faveur de l'environnement au service des territoires. Dans ce cadre, le Département s'engage, au-delà de sa politique volontariste de valorisation des espaces naturels, sur les questions de gestion des ressources naturelles (eau/milieux aquatiques, biodiversité). Il s'agit d'une véritable opportunité tant thématique (énergie, ressource naturelle, protection foncière) que géographique (littoral, Étang de Berre).

Parallèlement, notre institution œuvre au développement d'une politique de solidarité favorisant l'inclusion et l'épanouissement de tous. A cet effet, le dispositif *Ensemble en Provence* permet chaque année à près de 11 000 personnes de participer à des activités dans les domaines de la culture, du sport et de l'environnement, rompant ainsi leur isolement et favorisant leur insertion sociale. Ces personnes sont des usagers de structures sociales, médico-sociales ou socio culturelles, qui, pour beaucoup d'entre elles, comptent parmi les partenaires du Département du fait des compétences obligatoires de la collectivité (insertion, protection de l'enfance, action sociale, handicap, bel âge) voire de ses compétences facultatives (via les centres sociaux, les associations de la politique de la ville, de lutte contre la précarité ou des droits des femmes).

Afin de diversifier les activités proposées chaque année, un appel à projet annuel permet de financer un tiers des actions exclusivement en direction des publics relevant de nos compétences obligatoires en favorisant le développement qualitatif des pratiques artistiques, sportives ou environnementales dans la durée.

De plus, en 2020, répondant aux ambitions du plan Handiprovence dont s'est dotée la collectivité, l'offre de visites adaptées aux personnes en situation de handicap sera renforcée au moyen d'une aide à la mobilité permise par le lancement d'un marché de transport dédié.

Enfin, il conviendra de préparer la tenue du Congrès Mondial de la Nature reporté du 7 au 15 janvier 2021 à Marseille. Organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), avec l'aide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et des collectivités locales, la manifestation accueillera 12 000 congressistes et 100 000 visiteurs. Le Département s'est activement investi, se positionnant comme chef de file autour de la thématique "sensibilisation de la jeunesse" du fait de sa compétence "collèges". Abordé sous l'angle "nature et biodiversité", notre patrimoine sera mis à l'honneur. L'événement permettra de mettre en exergue la diversité des actions conduites en faveur de la nature par nos politiques publiques.

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'environnement, du développement durable des énergies renouvelables et de l'Agenda 21 figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL